

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1136

12 juin 2006

SOMMAIRE

@Building Creation & Maintenance, S.à r.l., Luxembourg	54510	Hutchison Whampoa IT Services, S.à r.l., Luxembourg	54514
(L')Abbaye S.A., Luxembourg	54522	Hypo Real Estate Bank International, Succursale de Luxembourg / Hypo Real Estate Bank International, Luxembourg Branch S.e.n.c., Luxembourg	54509
(L')Abbaye S.A., Luxembourg	54522	ING Car Lease Luxembourg S.A., Luxembourg ..	54520
(L')Abbaye S.A., Luxembourg	54522	ING Car Lease Luxembourg S.A., Luxembourg ..	54520
(L')Abbaye S.A., Luxembourg	54523	International Colombes, S.à r.l., Luxembourg ...	54513
Altair Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg.	54510	Koa Colonnes, S.à r.l., Luxembourg	54511
Anubis Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg.	54512	Malderen S.A., Luxembourg	54521
Auditorium Investments 1, S.à r.l., Luxembourg ..	54512	Malderen S.A., Luxembourg	54521
Best Fortune, S.à r.l., Luxembourg	54513	Malderen S.A., Luxembourg	54522
Bristol Real Estate S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	54512	Nouvelle Société Vins du Portugal, S.à r.l., Differdange	54524
Buba S.A., Luxembourg	54518	Profico, S.à r.l., Sandweiler	54517
Cocoon S.A., Luxembourg-Kirchberg	54512	Real Invest S.A., Luxembourg	54525
Descoda S.A., Luxembourg	54514	Rinol International S.A., Luxembourg	54521
Enel Finance International S.A., Luxembourg ...	54524	Robeco Luxembourg S.A., Luxembourg	54520
Energy Enterprises Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	54513	S & C Europe S.A., Luxembourg	54523
Evans Investments Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	54513	Scarabee International Holding S.A., Luxembourg	54525
Four Points S.A., Luxembourg	54523	Silver Rose S.A., Luxembourg	54516
Four Points S.A., Luxembourg	54523	Silver Rose S.A., Luxembourg	54517
Four Points S.A., Luxembourg	54523	Silver Rose S.A., Luxembourg	54517
Four Points S.A., Luxembourg	54524	Silver Rose S.A., Luxembourg	54517
GSS III Partners (Duisberg GP), S.à r.l., Senningerberg	54482	Three Stars S.A., Luxembourg	54511
H3G Procurement Services, S.à r.l., Luxembourg .	54512	TSHC, S.à r.l., Luxembourg	54510
HTWSVE AB S.A., Luxembourg	54524	Vienna I, S.à r.l., Luxembourg	54483
Hutchison 3G Sweden Investments, S.à r.l., Luxembourg	54510	White Bear S.A., Luxembourg	54528
Hutchison 3G UK Investments, S.à r.l., Luxembourg	54511	White Bear S.A., Luxembourg	54528
Hutchison Europe Telecommunications, S.à r.l., Luxembourg	54511	White Bear S.A., Luxembourg	54528
Hutchison Whampoa 3G IP, S.à r.l., Luxembourg .	54514	White Bear S.A., Luxembourg	54528
Hutchison Whampoa 3G Procurement, S.à r.l., Luxembourg	54517	Yang Tse China Restaurant, S.à r.l., Luxembourg	54482
Hutchison Whampoa Europe Investments, S.à r.l., Luxembourg	54513	Yang Tse China Restaurant, S.à r.l., Luxembourg	54482
		Yang Tse China Restaurant, S.à r.l., Luxembourg	54482

**GSS III PARTNERS (DUISBERG GP), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CURZON CAPITAL PARTNERS (DUISBURG GP), S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 100.969.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41517 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Elvinger.

(026974/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

YANG TSE CHINA RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 11, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 31.121.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(031616/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

YANG TSE CHINA RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 11, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 31.121.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(031615/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

YANG TSE CHINA RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 11, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 31.121.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(031619/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

YANG TSE CHINA RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 11, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 31.121.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(031612/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

VIENNA I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 111.121.

In the year two thousand six, on the thirty first day of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of VIENNA I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, on 7 October 2005, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, the articles of which have been amended pursuant to a first deed of the undersigned notary on 13 October 2005, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and pursuant to a second deed of the undersigned notary on 10 January 2006 in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mrs Natacha Steuermann, private employee, residing professionally in Senningerberg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Sylvia Hennericy, private employee, residing professionally in Senningerberg, the meeting elected as scrutineer Ms Carine Lecoq, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Insertion of a new article 1 listing all the definitions which shall be read as follows:

Art. 1. Definitions

«A Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Affiliate» means, with respect to any Shareholder, (i) any other person that directly or indirectly through one or more intermediaries, controls or is controlled by or is under common control with such Shareholder, and (ii) any other fund managed or advised by the same manager or advisor as the relevant Shareholder or, in the case of Syndicatee 3, a Syndicatee 3 Partner. For the purposes of this definition «control» when used with respect to any person, means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership, directly or indirectly, of more than 50% of the voting or equity securities or other interests of any such person and/or by contract; the terms «affiliated», «controlling» and «controlled» have meanings correlative to the foregoing;

«APAX Funds» means:

- APAX EUROPE VI - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE VI - 1, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a Delaware limited partnership and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - B, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV C, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under German law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - D, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - E, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - F, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under Dutch law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - G, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under Dutch law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles; and
- APAX EUROPE IV - H, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under German law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 1» means VIENNA IV, S.à r.l. (previously named APAX 1, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 20 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 2» means VIENNA V, S.à r.l. (previously named APAX 2, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 20 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 3» means VIENNA VI, S.à r.l. (previously named APAX 3, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 23 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 4» means VIENNA VII, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 12 January 2006, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«APAX Nominees» means APAX WW NOMINEES LIMITED, a limited liability company under English law, 15 Portland Place, London W1B 1PT and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«APAX Shareholder» means each of APAX Nominees, VIENNA LUXCO 1, VIENNA LUXCO 2, VIENNA LUXCO 3 and VIENNA LUXCO 4 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Articles» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«B Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Board of Directors» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Business Day» means any day other than a Saturday, Sunday or legal holiday or other day on which commercial banks in Germany or Luxembourg are required to close;

«Company» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Group Companies» means the Company, VIENNA II, VERSATEL HOLDING, GmbH (formerly GANYMED 345. VV, GmbH), a limited liability company under German law, with its principal place of business at Arosen Allee 72, 13407 Berlin, registered with the local court (Amtsgericht) Charlottenburg under no. HR B 99806, VERSATEL DEUTSCHLAND HOLDING, GmbH (now trading under the name VERSATEL WEST-DEUTSCHLAND, GmbH) and its subsidiaries;

«Law» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«Share» has the meaning ascribed to it in Article 7.1.1;

«Shareholder» means any holder of Shares issued from time to time by the Company;

«Syndicatee» means each of Syndicatee 1, Syndicatee 2, Syndicatee 3 or Syndicatee 4;

«Syndicatee 1» means CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDINGS INC., a Canadian corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, with its registered office at One Queen Street East, Suite 2700, P.O. Box 101, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 2» means AlInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2005 C.V., a limited partnership under Dutch law, with its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries of Amsterdam under no. 34208050 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 3» means TROVIE LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in Scotland with partnership no. SL 5637 and having its principal place of business at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 4» means A.S.F. CO-INVESTMENT III, L.P., a limited partnership under US law, with its registered office at 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, with business address at c/o Portfolio advisors, LLC and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 3 Partner» means any of ESP II CONDUIT L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ESP 2004 CONDUIT L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, or ESP TIDAL REACH L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL;

«VIENNA II» means VIENNA II, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 111.122.

2. Amendment of former article 2 (now, article 3) on the object of the Company which shall now be read as follows:

Art. 3. Corporate object

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other type of debt or equity instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

3.3 In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

3. Amendment of former article 6.5 (now, article 7.5) so as to include transfer restrictions, which shall now be read as follows:

7.5 Transfer of shares

7.5.1 In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.5.2 Subject to Article 7.5.3 and 7.5.4, no Shares in the Company held by any of the Shareholders shall be transferred or made subject to any trust, option or other third party arrangements (including pledges or other encumbrances of any kind), whether in whole or in part, without the consent of APAX Nominees, and a Shareholders' resolution as requested by article 189 of the Law.

7.5.3 Notwithstanding any other provision of these Articles, each APAX Shareholder shall be entitled to transfer any portion of their Shares in the Company to (i) other APAX investment pools having the same general partner as, or a general partner affiliated with the general partner of, APAX Funds or (ii) other financial investors, provided that the respective transferee agrees to adhere to any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders and the APAX Funds, and provided that the APAX Shareholders will continue to hold the majority of the Shares in the Company or (iii) managers of the Group Companies, who in addition to their participation in VIENNA II are given the opportunity to invest in the Company as financial investors provided that the aggregate number of Shares of the Company transferred to such managers pursuant to this Article 7.5.3 (iii) shall not exceed one (1) per cent of the Shares of the Company on a fully diluted basis after the contribution of the shares in TROPOLYS BETEILIGUNGS, GmbH (Duesseldorf) has become effective, or (iv) other entities acting for the APAX Funds or certain of them in a position similar to that of APAX Nominees or (v) to APAX Shareholders. Article 7.8.1 shall apply accordingly to a transfer pursuant to (ii) and (iii) above, provided that for purposes of this Article 7.5.3, the intent to transfer to a financial investor under (ii) and (iii) above shall be deemed to constitute the intent to sell and transfer to a third party required under Article 7.8.1.

7.5.4 Notwithstanding any other Article, each Shareholder shall be entitled to transfer its Shares in total but not partially to any Affiliate of the respective Shareholder. Any such transfer shall be made subject to the following restriction: should at any time hereafter an Affiliate to which Shares have been transferred pursuant to this Article 7.5.4 cease to be an Affiliate of the transferring Shareholder, such (former) Affiliate shall re-transfer any Shares transferred to it by the transferring Shareholder or acquired subsequently in any capital increase or other corporate measure.

7.5.5 Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

4. Insertion of a new article 7.7 on the right of first offer, which shall be read as follows:

7.7 Right of first offer

Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 or 7.5.4, the Shareholders are obliged to offer the Shares to the other Shareholders as follows:

7.7.1. In case of an intended transfer of Shares to a third party the Shareholder intending the transfer has to offer in writing its Shares for sale to the other Shareholders first, indicating the proposed price for the Shares and any other desired material terms of the sale.

7.7.2. If the other Shareholders declare within 30 Business Days from receipt of the offer their acceptance as to all (but no less than all) of the offered Shares, the Shareholder intending the sale is obliged to sell and transfer the offered Shares to the Shareholders accepting the offer according to the conditions outlined in the offer within a period of four weeks from the date of acceptance.

7.7.3. The offer to the other Shareholders has to be made in proportion to their present percentage shareholding immediately prior to the offer. To the extent that Shareholders to which the offer is addressed do not accept the offer, the right to accept the offer accrues to the other entitled Shareholders in proportion to their relative participation.

7.7.4. If the offer is not accepted with respect to all Shares offered within the above period of 30 Business Days pursuant to Article 7.7.2, the offering Shareholder shall be, subject to the provisions of Articles 7.8.1 and 7.8.2, entitled at its option (i) to sell all offered Shares to the relevant third party subject to terms and conditions which are not more favorable for the relevant third party than those initially offered to the other Shareholders, or (ii) to sell the respective Shares to the Shareholders accepting the offer and to sell the other Shares intended to be sold to the third party based on terms and conditions which are not more favorable for the relevant third party than those initially offered to the other Shareholders.

7.7.5. The sale under Article 7.7.4 is still subject to the approval requirement in Article 7.5.2.

5. Insertion of a new article 7.8 on tag along rights, which shall be read as follows:

7.8 Tag along rights

7.8.1 Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 and 7.5.4, if an interested party submits to one or more of the Shareholders a binding offer for the acquisition of up to and including 50% of all Shares in the Company held by the Shareholder or the Shareholders receiving the offer and such Shareholder or Shareholders intends or intend to accept such offer, then such Shareholder(s) shall provide notice of such intended sale (including all material terms and conditions) to the other Shareholders and each of the other Shareholders shall be entitled to request, within 30 Business Days from receipt of notice of such intended sale, a proportional sale of its Shares to the interested party along with the sale of the Shares and subject to the same terms and conditions of the selling Shareholder if and when a sale and purchase agreement for such sale is concluded. The approval of the sale of Shares to the interested party may only

be given and the transfer of the Shares accomplished if the offer is so extended to those Shareholders exercising their pro rata selling right.

7.8.2 Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 and 7.5.4, if an interested party submits a binding offer to one or several Shareholders for the acquisition of more than half of all Shares held by the Shareholder or the Shareholders receiving the offer in the Company and such Shareholder or Shareholders intends or intend to accept such offer, then such Shareholder(s) shall provide notice of such intended sale (including all material terms and conditions) to the other Shareholders and all other Shareholders are entitled to require, within 30 Business Days from receipt of notice of such intended sale, the sale of up to 100% of their Shares to the interested party along with the sale of the Shares and subject to the same terms and conditions of the selling Shareholder if and when a sale and purchase agreement for such sale is concluded. The approval of the sale to the interested party may only be granted and the transfer of the Shares accomplished if the offer is extended to those other Shareholders exercising their selling right.

7.8.3 For the avoidance of doubt, the sales and transfers in accordance with Articles 7.8.1 and 7.8.2 are still subject to the approval requirement in Article 7.5.2.

6. Insertion of a new article 7.9 on drag-along rights, which shall read be as follows:

7.9 Drag along right

If a third party interested in purchasing all Shares and any other instruments issued from time to time by the Company makes a binding offer for the purchase of all such Shares and other instruments, irrespective of any process under Articles 7.5 to 7.8, all Shareholders shall be obliged to accept such offer if APAX Nominees so requests, provided that (i) the party interested in purchasing the Shares and any other instruments issued from time to time by the Company offers identical terms and conditions to all Shareholders, and (ii) the Shareholder interested in selling its Shares and its other instruments informs the other Shareholders at least 10 Business Days prior to the conclusion of the contemplated sale agreement identifying the terms of sale and the identity of the interested party.

7. Amendment of former article 7.1 (now, article 8.1) on the modalities of appointment and removal of the directors of the Company, which shall now be read as follows:

8.1 Appointment and removal

8.1.1 The Company shall have a board of directors (conseil de gérance) (the «Board of Directors») consisting of 3 directors (gérants) (two class A directors (each, a «A Director») and one class B director (the «B Director» and, together with the A Directors, the «Directors»)) or a higher number as resolved by the Shareholders. The Directors are appointed by the general meeting of the Shareholders out of a list of candidates proposed by the APAX Nominees in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

8.1.2 The Director(s) may be revoked ad nutum by the Shareholders.

8. Amendment of former article 7.3 (now, article 8.3) on the modalities of representation and delegation, which shall now be read as follows:

8.3 Representation and signatory power

8.3.1 Subject to the provisions of Articles 8.3.2 and 8.3.3 below, in dealing with third parties as well as in justice, the Board of Director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

8.3.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any A Director and the B Director.

8.3.3 The Board of Directors may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

9 Amendment of former article 7.4 (now, article 8.4) on the board meeting procedures, which shall now be read as follows:

8.4 Chairman, Vice-chairman, Secretary, Procedures

8.4.1 The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

8.4.2 The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

8.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

8.4.4 A meeting shall only constitute a quorum if at least an A Director and the B Director are present or represented.

8.4.5 Resolutions shall be taken by a majority of the votes of the A Director(s) present or represented at such meeting and with the consent of the Director.

8.4.6 Resolutions shall be taken at meetings or outside a meeting in writing, via telecopy, fax or via email, if no member objects to the form of the resolution. If the resolutions are taken in writing and are approved and signed by all Directors, they shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

8.4.7 Any and all Directors may participate in any meeting of the board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10. Ancillary amendments (including but not limited to replacement of «manager» by «director», upper-case, renumbering).

11. Miscellaneous.

II. The shareholders represented, the proxy-holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to insert a new article 1 listing all the definitions which 1 shall be read as follows:

Art. 1. Definitions

«A Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Affiliate» means, with respect to any Shareholder, (i) any other person that directly or indirectly through one or more intermediaries, controls or is controlled by or is under common control with such Shareholder, and (ii) any other fund managed or advised by the same manager or advisor as the relevant Shareholder or, in the case of Syndicatee 3, a Syndicatee 3 Partner. For the purposes of this definition «control» when used with respect to any person, means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership, directly or indirectly, of more than 50% of the voting or equity securities or other interests of any such person and/or by contract; the terms «affiliated», «controlling» and «controlled» have meanings correlative to the foregoing;

«APAX Funds» means:

- APAX EUROPE VI - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE VI - 1, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a Delaware limited partnership and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - B, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV C, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under German law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - D, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - E, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - F, C.V., 13- 15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under Dutch law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - G, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under Dutch law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles; and
- APAX EUROPE IV - H, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under German law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 1» means VIENNA IV, S.à r.l. (previously named APAX 1, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 20 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 2» means VIENNA V, S.à r.l. (previously named APAX 2, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 20 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 3» means VIENNA VI, S.à r.l. (previously named APAX 3, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 23 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 4» means VIENNA VII, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 12 January 2006, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«APAX Nominees» means APAX WW NOMINEES LIMITED, a limited liability company under English law, 15 Portland Place, London W1B 1PT and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«APAX Shareholder» means each of APAX Nominees VIENNA LUXCO 1, VIENNA LUXCO 2, VIENNA LUXCO 3 and VIENNA LUXCO 4 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Articles» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«B Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Board of Directors» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Business Day» means any day other than a Saturday, Sunday or legal holiday or other day on which commercial banks in Germany or Luxembourg are required to close;

«Company» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Group Companies» means the Company, VIENNA II, VERSATEL HOLDING, GmbH (formerly GANYMED 345. VV, GmbH), a limited liability company under German law, with its principal place of business at Arosier Allee 72, 13407 Berlin, registered with the local court (Amtsgericht) Charlottenburg under no. HR B 99806, VERSATEL DEUTSCHLAND HOLDING, GmbH (now trading under the name VERSATEL WEST-DEUTSCHLAND, GmbH) and its subsidiaries;

«Law» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«Share» has the meaning ascribed to it in Article 7.1.1;

«Shareholder» means any holder of Shares issued from time to time by the Company;

«Syndicatee» means each of Syndicatee 1, Syndicatee 2, Syndicatee 3 or Syndicatee 4;

«Syndicatee 1» means CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDINGS INC., a Canadian corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, with its registered office at One Queen Street East, Suite 2700, P.O. Box 101, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 2» means AlInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2005 C.V., a limited partnership under Dutch law, with its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries of Amsterdam under no. 34208050 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 3» means TROVIE LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in Scotland with partnership no. SL 5637 and having its principal place of business at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 4» means A.S.F. CO-INVESTMENT III, L.P., a limited partnership under US law, with its registered office at 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, with business address at c/o Portfolio advisors, LLC and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 3 Partner» means any of ESP II CONDUIT L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ESP 2004 Conduit L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, or ESP TIDAL REACH L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL;

«VIENNA II» means VIENNA II, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 111.122.

Second resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to amend former article 2 (now, article 3) on the object of the Company which shall now be read as follows:

Art. 3. Corporate object

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other type of debt or equity instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

3.3 In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

Third resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to amend former article 6.5 (now, article 7.5) so as to include transfer restrictions, which shall now be read as follows:

7.5 Transfer of shares

7.5.1 In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.5.2 Subject to Article 7.5.3 and 7.5.4, no Shares in the Company held by any of the Shareholders shall be transferred or made subject to any trust, option or other third party arrangements (including pledges or other encumbrances of any kind), whether in whole or in part, without the consent of APAX Nominees, and a Shareholders' resolution as requested by article 189 of the Law.

7.5.3 Notwithstanding any other provision of these Articles, each APAX Shareholder shall be entitled to transfer any portion of their Shares in the Company to (i) other APAX investment pools having the same general partner as, or a general partner affiliated with the general partner of, APAX Funds or (ii) other financial investors, provided that the respective transferee agrees to adhere to any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders and the APAX Funds, and provided that the APAX Shareholders will continue to hold the majority of the Shares in the Company or (iii) managers of the Group Companies, who in addition to their participation in VIENNA II are given the opportunity to invest in the Company as financial investors provided that the aggregate number of Shares of the Company transferred to such managers pursuant to this Article 7.5.3 (iii) shall not exceed one (1) per cent of the Shares of the Company on a fully diluted basis after the contribution of the shares in TROPOLYS BETEILIGUNGS, GmbH (Duesseldorf) has become effective, or (iv) other entities acting for the APAX Funds or certain of them in a position similar to that of APAX Nominees or (v) to APAX Shareholders. Article 7.8.1 shall apply accordingly to a transfer pursuant to (ii) and (iii) above, provided that for purposes of this Article 7.5.3, the intent to transfer to a financial investor under (ii) and (iii) above shall be deemed to constitute the intent to sell and transfer to a third party required under Article 7.8.1.

7.5.4 Notwithstanding any other Article, each Shareholder shall be entitled to transfer its Shares in total but not partially to any Affiliate of the respective Shareholder. Any such transfer shall be made subject to the following restriction: should at any time hereafter an Affiliate to which Shares have been transferred pursuant to this Article 7.5.4 cease to be an Affiliate of the transferring Shareholder, such (former) Affiliate shall re-transfer any Shares transferred to it by the transferring Shareholder or acquired subsequently in any capital increase or other corporate measure.

7.5.5 Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Fourth resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to insert a new article 7.7 on the right of first offer, which shall be read as follows:

7.7 Right of first offer

Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 or 7.5.4, the Shareholders are obliged to offer the Shares to the other Shareholders as follows:

7.7.1 In case of an intended transfer of Shares to a third party the Shareholder intending the transfer has to offer in writing its Shares for sale to the other Shareholders first, indicating the proposed price for the Shares and any other desired material terms of the sale.

7.7.2 If the other Shareholders declare within 30 Business Days from receipt of the offer their acceptance as to all (but no less than all) of the offered Shares, the Shareholder intending the sale is obliged to sell and transfer the offered Shares to the Shareholders accepting the offer according to the conditions outlined in the offer within a period of four weeks from the date of acceptance.

7.7.3 The offer to the other Shareholders has to be made in proportion to their present percentage shareholding immediately prior to the offer. To the extent that Shareholders to which the offer is addressed do not accept the offer, the right to accept the offer accrues to the other entitled Shareholders in proportion to their relative participation.

7.7.4 If the offer is not accepted with respect to all Shares offered within the above period of 30 Business Days pursuant to Article 7.7.2, the offering Shareholder shall be, subject to the provisions of Article 7.8.1 and 7.8.2, entitled at its option (i) to sell all offered Shares to the relevant third party subject to terms and conditions which are not more favorable for the relevant third party than those initially offered to the other Shareholders, or (ii) to sell the respective Shares to the Shareholders accepting the offer and to sell the other Shares intended to be sold to the third party based on terms and conditions which are not more favorable for the relevant third party than those initially offered to the other Shareholders.

7.7.5 The sale under Article 7.7.4 is still subject to the approval requirement in Article 7.5.2.

Fifth resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to insert a new article 7.8 on tag along rights, which shall be read as follows:

7.8 Tag along rights

7.8.1 Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 and 7.5.4, if an interested party submits to one or more of the Shareholders a binding offer for the acquisition of up to and including 50% of all Shares in the Company held by the Shareholder or the Shareholders receiving the offer and such Shareholder or Shareholders intends or intend to accept such offer, then such Shareholder(s) shall provide notice of such intended sale (including all material terms and conditions) to the other Shareholders and each of the other Shareholders shall be entitled to request, within 30 Business Days from receipt of notice of such intended sale, a proportional sale of its Shares to the interested party along with the sale of the Shares and subject to the same terms and conditions of the selling Shareholder if and when a sale and purchase agreement for such sale is concluded. The approval of the sale of Shares to the interested party may only be given and the transfer of the Shares accomplished if the offer is so extended to those Shareholders exercising their pro rata selling right.

7.8.2 Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 and 7.5.4, if an interested party submits a binding offer to one or several Shareholders for the acquisition of more than half of all Shares held by the Shareholder or the Shareholders receiving the offer in the Company and such Shareholder or Shareholders intends or intend to accept such offer, then such Shareholder(s) shall provide notice of such intended sale (including all material terms and conditions) to the other Shareholders and all other Shareholders are entitled to require, within 30 Business Days from receipt of notice of such intended sale, the sale of up to 100% of their Shares to the interested party along with the sale of the Shares and subject to the same terms and conditions of the selling Shareholder if and when a sale and purchase agreement for such sale is concluded. The approval of the sale to the interested party may only be granted and the transfer of the Shares accomplished if the offer is extended to those other Shareholders exercising their selling right.

7.8.3 For the avoidance of doubt, the sales and transfers in accordance with Articles 7.8.1 and 7.8.2 are still subject to the approval requirement in Article 7.5.2.

Sixth resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolve to insert a new article 7.9 on drag-along rights, which shall read as follows:

7.9 Drag along right

If a third party interested in purchasing all Shares and any other instruments issued from time to time by the Company makes a binding offer for the purchase of all such Shares and other instruments, irrespective of any process under Articles 7.5 to 7.8, all Shareholders shall be obliged to accept such offer if APAX Nominees so requests, provided that (i) the party interested in purchasing the Shares and any other instruments issued from time to time by the Company offers identical terms and conditions to all Shareholders, and (ii) the Shareholder interested in selling its Shares and its other instruments informs the other Shareholders at least 10 Business Days prior to the conclusion of the contemplated sale agreement identifying the terms of sale and the identity of the interested party.

Seventh resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to amend the former article 7.1 (now, article 8.1) on the modalities of appointment and removal of the directors of the Company, which shall now be read as follows:

8.1 Appointment and removal

8.1.1 The Company shall have a board of directors (conseil de gérance) (the «Board of Directors») consisting of 3 directors (gérants) (two class A directors (each, a «A Director») and one class B director (the «B Director» and, together with the A Directors, the «Directors» (gérants)) or a higher number as resolved by the Shareholders. The Directors are appointed by the general meeting of the Shareholders out of a list of candidates proposed by the APAX Nominees in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

8.1.2 The Director(s) may be revoked ad nutum by the Shareholders.

Eighth resolution

The general shareholders' meeting resolves to amend the former article 7.3 (now, article 8.3) on the modalities of representation and delegation, which shall now be read as follows:

8.3 Representation and signatory power

8.3.1 Subject to the provisions of Articles 8.3.2 and 8.3.3 below, in dealing with third parties as well as in justice, the Board of Director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

8.3.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any A Director and the B Director.

8.3.3 The Board of Directors may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Ninth resolution

The general shareholders' meeting resolves to amend the former article 7.4 (now, article 8.4) on the board meeting procedures, which shall now be read as follows:

8.4 Chairman, Vice-chairman, Secretary, Procedures

8.4.1 The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

8.4.2 The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

8.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

8.4.4 A meeting shall only constitute a quorum if at least an A Director and the B Director are present or represented.

8.4.5 Resolutions shall be taken by a majority of the votes of the A Director(s) present or represented at such meeting and with the consent of the B Director.

8.4.6 Resolutions shall be taken at meetings or outside a meeting in writing, via telecopy, fax or via email, if no member objects to the form of the resolution. If the resolutions are taken in writing and are approved and signed by all Directors, they shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

8.4.7 Any and all Directors may participate in any meeting of the board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Tenth resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to do ancillary amendments (including but not limited to replacement of «manager» by «director», upper-case, renumbering).

As a result of the above resolution the coordinated articles of the Company can now read as follows:

Art. 1. Definitions

«A Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Affiliate» means, with respect to any Shareholder, (i) any other person that directly or indirectly through one or more intermediaries, controls or is controlled by or is under common control with such Shareholder, and (ii) any other fund managed or advised by the same manager or advisor as the relevant Shareholder or, in the case of Syndicatee 3, a Syndicatee 3 Partner. For the purposes of this definition «control» when used with respect to any person, means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership, directly or indirectly, of more than 50% of the voting or equity securities or other interests of any such person and/or by contract; the terms «affiliated», «controlling» and «controlled» have meanings correlative to the foregoing;

«APAX Funds» means:

- APAX EUROPE VI - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE VI - 1, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a Delaware limited partnership and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - B, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV C, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under German law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - D, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - E, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under English law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - F, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under Dutch law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;
- APAX EUROPE IV - G, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership under Dutch law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles; and
- APAX EUROPE IV - H, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under German law and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 1» means VIENNA IV, S.à r.l. (previously named APAX 1, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 20 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 2» means VIENNA V, S.à r.l. (previously named APAX 2, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 20 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 3» means VIENNA VI, S.à r.l. (previously named APAX 3, S.à r.l.), a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 23 December 2005, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«VIENNA LUXCO 4» means VIENNA VII, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 12 January 2006, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«APAX Nominees» means APAX WW NOMINEES LIMITED, a limited liability company under English law, 15 Portland Place, London W1B 1PT and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«APAX Shareholder» means each of APAX Nominees, VIENNA LUXCO 1, VIENNA LUXCO 2, VIENNA LUXCO 3 and VIENNA LUXCO 4 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Articles» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«B Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Board of Directors» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Business Day» means any day other than a Saturday, Sunday or legal holiday or other day on which commercial banks in Germany or Luxembourg are required to close;

«Company» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«Director» has the meaning ascribed to it in Article 8.1;

«Group Companies» means the Company, VIENNA II, VERSATEL HOLDING, GmbH (formerly GANYMED 345. VV, GmbH), a limited liability company under German law, with its principal place of business at Arosler Allee 72, 13407 Berlin, registered with the local court (Amtsgericht) Charlottenburg under no. HR B 99806, VERSATEL DEUTSCHLAND HOLDING, GmbH (now trading under the name VERSATEL WEST-DEUTSCHLAND, GmbH) and its subsidiaries;

«Law» has the meaning ascribed to it in Article 2;

«Share» has the meaning ascribed to it in Article 7.1.1;

«Shareholder» means any holder of Shares issued from time to time by the Company;

«Syndicatee» means each of Syndicatee 1, Syndicatee 2, Syndicatee 3 or Syndicatee 4;

«Syndicatee 1» means CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDINGS INC., a Canadian corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, with its registered office at One Queen Street East, Suite 2700, P.O. Box 101, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 2» means AlInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2005 C.V., a limited partnership under Dutch law, with its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries of Amsterdam under no. 34208050 and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 3» means TROVIE LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in Scotland with partnership no. SL 5637 and having its principal place of business at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 4» means A.S.F. CO-INVESTMENT III, L.P., a limited partnership under US law, with its registered office at 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, with business address at c/o Portfolio advisors, LLC and/or any transferee to which it has transferred all or part of its Shares in accordance with the Articles;

«Syndicatee 3 Partner» means any of ESP II CONDUIT L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ESP 2004 CONDUIT L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, or ESP TIDAL REACH L.P., a limited partnership under Scottish law, whose principal place of business is at 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL;

«VIENNA II» means VIENNA II, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 111.122.

Art. 2. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7.1.2, 7.2, 7.5.1, 9.1 and 14.1 the exceptional rules applying to company having only one shareholder.

Art. 3. Corporate object

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of shares, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other type of debt or equity instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

3.3 In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

Art. 4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination

The Company will have the denomination VIENNA I, S.à r.l.

Art. 6. Registered office

6.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

6.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6.3 The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Board of Directors.

6.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares

7.1 Subscribed share capital

7.1.1 The Company's corporate capital is fixed at 1,200,500 EUR (one million two hundred thousand and five hundred Euro) divided into 48,020 (forty eight thousand and twenty) Shares («Parts Sociales») of 25 EUR (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up (the «Shares»).

7.1.2 At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3 Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4 Indivisibility of Shares

The Company will recognize only one holder per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.5 Transfer of Shares

7.5.1 In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.5.2 Subject to Articles 7.5.3 and 7.5.4, no Shares in the Company held by any of the Shareholders shall be transferred or made subject to any trust, option or other third party arrangements (including pledges or other encumbrances of any kind), whether in whole or in part, without the consent of APAX Nominees and a Shareholders' resolution as requested by article 189 of the Law.

7.5.3 Notwithstanding any other provision of these Articles, each APAX Shareholder shall be entitled to transfer any portion of their Shares in the Company to (i) other APAX investment pools having the same general partner as, or a general partner affiliated with the general partner of, APAX Funds or (ii) other financial investors, provided that the respective transferee agrees to adhere to any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders and the APAX Funds, and provided that the APAX Shareholders will continue to hold the majority of the Shares in the Company or (iii) managers of the Group Companies, who in addition to their participation in VIENNA II are given the opportunity to invest in the Company as financial investors provided that the aggregate number of Shares of the Company transferred to such managers pursuant to this Article 7.5.3 (iii) shall not exceed one (1) per cent of the Shares of the Company on a fully diluted basis after the contribution of the shares in TROPOLYS BETEILIGUNGS, GmbH (Duesseldorf) has become effective, or (iv) other entities acting for the APAX Funds or certain of them in a position similar to that of APAX Nominees or (v) to APAX Shareholders. Article 7.8.1 shall apply accordingly to a transfer pursuant to (ii) and (iii) above, provided that for purposes of this Article 7.5.3, the intent to transfer to a financial investor under (ii) and (iii) above shall be deemed to constitute the intent to sell and transfer to a third party required under Article 7.8.1.

7.5.4 Notwithstanding any other provision of these Articles, each APAX Shareholder notwithstanding any other Article, each Shareholder shall be entitled to transfer its Shares in total but not partially to any Affiliate of the respective Shareholder. Any such transfer shall be made subject to the following restriction: should at any time hereafter an Affiliate to which Shares have been transferred pursuant to this Article 7.5.4 cease to be an Affiliate of the transferring Shareholder, such (former) Affiliate shall re-transfer any Shares transferred to it by the transferring Shareholder or acquired subsequently in any capital increase or other corporate measure.

7.5.5 Notwithstanding any other provision of these Articles, each APAX Shareholder Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.6 Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

7.7 Right of First Offer

Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 or 7.5.4, the Shareholders are obliged to offer the Shares to the other Shareholders as follows:

7.7.1 In case of an intended transfer of Shares to a third party the Shareholder intending the transfer has to offer in writing its Shares for sale to the other Shareholders first, indicating the proposed price for the Shares and any other desired material terms of the sale.

7.7.2 If the other Shareholders declare within 30 Business Days from receipt of the offer their acceptance as to all (but no less than all) of the offered Shares, the Shareholder intending the sale is obliged to sell and transfer the offered

Shares to the Shareholders accepting the offer according to the conditions outlined in the offer within a period of four weeks from the date of acceptance.

7.7.3 The offer to the other Shareholders has to be made in proportion to their present percentage shareholding immediately prior to the offer. To the extent that Shareholders to which the offer is addressed do not accept the offer, the right to accept the offer accrues to the other entitled Shareholders in proportion to their relative participation.

7.7.4 If the offer is not accepted with respect to all Shares offered within the above period of 30 Business Days pursuant to Article 7.7.2, the offering Shareholder shall be, subject to the provisions of Articles 7.8.1 and 7.8.2, entitled at its option (i) to sell all offered Shares to the relevant third party subject to terms and conditions which are not more favorable for the relevant third party than those initially offered to the other Shareholders, or (ii) to sell the respective Shares to the Shareholders accepting the offer and to sell the other Shares intended to be sold to the third party based on terms and conditions which are not more favorable for the relevant third party than those initially offered to the other Shareholders.

7.7.5 The sale under Article 7.7.4 is still subject to the approval requirement in Article 7.5.2.

7.8 Tag Along Rights

7.8.1 Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 and 7.5.4, if an interested party submits to one or more of the Shareholders a binding offer for the acquisition of up to and including 50% of all Shares in the Company held by the Shareholder or the Shareholders receiving the offer and such Shareholder or Shareholders intends or intend to accept such offer, then such Shareholder(s) shall provide notice of such intended sale (including all material terms and conditions) to the other Shareholders and each of the other Shareholders shall be entitled to request, within 30 Business Days from receipt of notice of such intended sale, a proportional sale of its Shares to the interested party along with the sale of the Shares and subject to the same terms and conditions of the selling Shareholder if and when a sale and purchase agreement for such sale is concluded. The approval of the sale of Shares to the interested party may only be given and the transfer of the Shares accomplished if the offer is so extended to those Shareholders exercising their pro rata selling right.

7.8.2 Subject to a transfer permitted pursuant to Articles 7.5.3 and 7.5.4, if an interested party submits a binding offer to one or several Shareholders for the acquisition of more than half of all Shares held by the Shareholder or the Shareholders receiving the offer in the Company and such Shareholder or Shareholders intends or intend to accept such offer, then such Shareholder(s) shall provide notice of such intended sale (including all material terms and conditions) to the other Shareholders and all other Shareholders are entitled to require, within 30 Business Days from receipt of notice of such intended sale, the sale of up to 100% of their Shares to the interested party along with the sale of the Shares and subject to the same terms and conditions of the selling Shareholder if and when a sale and purchase agreement for such sale is concluded. The approval of the sale to the interested party may only be granted and the transfer of the Shares accomplished if the offer is extended to those other Shareholders exercising their selling right.

7.8.3 For the avoidance of doubt, the sales and transfers in accordance with Articles 7.8.1 and 7.8.2 are still subject to the approval requirement in Article 7.5.2.

7.9 Drag Along Right

If a third party interested in purchasing all Shares and any other instruments issued from time to time by the Company makes a binding offer for the purchase of all such Shares and other instruments, irrespective of any process under Articles 7.5 to 7.8, all Shareholders shall be obliged to accept such offer if APAX Nominees so requests, provided that (i) the party interested in purchasing the Shares and any other instruments issued from time to time by the Company offers identical terms and conditions to all Shareholders, and (ii) the Shareholder interested in selling its Shares and its other instruments informs the other Shareholders at least 10 Business Days prior to the conclusion of the contemplated sale agreement identifying the terms of sale and the identity of the interested party.

Art. 8. Management

8.1 Appointment and removal

8.1.1. The Company shall have a board of directors (conseil de gérance) (the «Board of Directors») consisting of 3 directors (gérants) (two class A directors (each, a «A Director») and one class B director (the «B Director» and, together with the A Directors, the «Directors» (gérants)) or a higher number as resolved by the Shareholders. The Directors are appointed by the general meeting of the Shareholders out of a list of candidates proposed by the APAX Nominees in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

8.1.2. The Director(s) may be revoked ad nutum by the Shareholders.

8.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

8.3 Representation and signatory power

8.3.1 Subject to the provisions of Articles 8.3.2 and 8.3.3 below, in dealing with third parties as well as in justice, the Board of Director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate purpose.

8.3.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any A Director and the B Director.

8.3.3 The Board of Directors may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4 Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

8.4.1 The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

8.4.2 The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

8.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

8.4.4 A meeting shall only constitute a quorum if at least an A Director and the B Director are present or represented.

8.4.5 Resolutions shall be taken by a majority of the votes of the A Director(s) present or represented at such meeting and with the consent of the B Director.

8.4.6 Resolutions shall be taken at meetings or outside a meeting in writing, via telecopy, fax or via email, if no member objects to the form of the resolution. If the resolutions are taken in writing and are approved and signed by all Directors, they shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

8.4.7 Any and all Directors may participate in any meeting of the board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5 Liability of Directors

The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 9. General shareholders' meeting

9.1 The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

9.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

9.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

9.4 The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting

Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 2.45 pm. If such day is not a bank Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit

Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts

12.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 of January and ends on the 31 of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 of December 2006.

12.2 Annual accounts

12.2.1 Each year, the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

12.2.2 Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits

13.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2 An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

13.3 The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their Share(s) holding in the Company.

Art. 14. Dissolution - Liquidation

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amend-

ments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trentième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VIENNA I, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Maître Paul Bettingen, résidant à Niederanven, en date du 7 octobre 2005, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés par un premier acte du notaire instrumentant en date 13 octobre 2005, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et par un second acte du notaire instrumentant en date du 10 janvier 2006, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Carine Lecoq, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Insertion d'un nouvel article 1^{er} listant toutes les définitions qui seront rédigées comme suit

Art. 1^{er}. Définitions

«Associé» signifie tout détenteur de Parts Sociales émises de temps à autre par la Société;

«Associé APAX» signifie l'un quelconque parmi APAX Nominees, VIENNA LUXCO 1, VIENNA LUXCO 2, VIENNA LUXCO 3 et VIENNA LUXCO 4 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Associé Syndictee 3» signifie l'un quelconque parmi ESP II CONDUIT L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ESP 2004 CONDUIT L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ou ESP TIDAL REACH L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL;

«Affilié» signifie, par rapport à un Associé donné, (i) n'importe quelle autre personne qui directement, ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée ou est sous le contrôle de l'Associé, et (ii) tout autre fond géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller que cet Associé ou, s'agissant du Syndictee 3, un Associé Syndictee 3. Pour les besoins de cette définition, le terme «contrôle», lorsque celui-ci est utilisé par rapport à une personne donnée, signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de déterminer la direction et les politiques de cette personne, que ce soit au travers de la propriété, directe ou indirecte, de plus de 50% des droits de votes ou actions ou autres participations de cette personne et/ou par contrat; les termes «affilié», «contrôlant», et «contrôlée» ont des significations dérivant de ce qui précède;

«VIENNA LUXCO 1» signifie VIENNA IV, S.à r.l. (préalablement APAX 1, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 20 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 2» signifie VIENNA V, S.à r.l. (préalablement APAX 2, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 20 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 3» signifie VIENNA VI, S.à r.l. (préalablement APAX 3, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 23 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 4» signifie VIENNA VII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 12 janvier 2006, en

voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«APAX Nominees» signifie APAX WW NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, 15 Portland Place, London W1B 1PT et/ou n'importe quel cessionnaire à qui elle a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Conseil de Gérance» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Fonds APAX» signifie:

- APAX EUROPE VI - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE VI - 1, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE IV - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Actions conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE IV - B, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE IV - C, GmbH & Co. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership (Kommanditgesellschaft) de droit allemand et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE IV - D, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE IV - E, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE IV - F, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE IV - G, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts; et

- APAX EUROPE IV - H, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership (Kommanditgesellschaft) de droit allemand et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Gérant A» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Gérant B» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Gérant» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Jour Ouvrable» signifie n'importe quel jour autre que le samedi, dimanche ou jour férié ou autre congé bancaire en vigueur en Allemagne et au Luxembourg;

«Loi» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Part Sociale» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 7.1.1;

«Société» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Statuts» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Sociétés du Groupe» signifie la Société, VIENNA II, VERSATEL HOLDING, GmbH (auparavant, GANYMED 345. W, GmbH), une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Arosener Allee 72, 13407 Berlin, enregistrée auprès du tribunal local (Amtsgericht) Charlottenburg sous le numéro HR B 99806, VERSATEL DEUTSCHLAND HOLDING, GmbH (actuellement exerçant son activité sous le nom de VERSATEL WEST-DEUTSCHLAND, GmbH) et ses filiales;

«Syndicatee» signifie chacun de Syndicatee 1, Syndicatee 2, Syndicatee 3 ou Syndicatee 4;

«Syndicatee 1» signifie CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDING INC., une société canadienne constituée suivant le Canada Business Corporations Act, ayant son siège social à One Queen Street East, Suite 2700, P.O. Box 101, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 2» signifie AlInvest CS INVESTMENTS 2005 C.V., un limited partnership de droit hollandais, ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34208050 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 3» signifie TROVIE LIMITED PARTNERSHIP, un partnership de droit écossais ayant son siège social au 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL enregistré sous le numéro SL 5637 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 4» signifie A.S.F. CO-INVESTMENT III, L.P., a limited partnership de droit américain ayant son siège social au 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820 et son activité au c/o Portfolio advisors, LLC et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA II» signifie VIENNA II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.122.

2. Modification de l'ancien article 2 (maintenant article 3) relative à l'objet social de la Société qui sera rédigé comme suit:

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par

vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou tout autre d'instruments de dette ou de capital qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision, et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

3. Modification de l'ancien article 6.5 (maintenant article 7.5) afin d'introduire des restrictions au transfert, qui sera rédigé comme suit:

7.5 Transfert de parts sociales

7.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.5.2 Sous réserve de l'Article 7.5.3 et 7.5.4, aucune des Parts Sociales de la Société détenue par un Associé quelconque ne devra être transférée ou faire l'objet d'aucun trust, option ou accord avec une tierce partie (en ce inclus tout contrat de gage ou autre sûreté de toute type), que cela soit en totalité ou en partie, sans le consentement de APAX Nominees, et une résolution des Associés rendue conformément à l'article 189 de la Loi.

7.5.3 Nonobstant tout autre disposition des présents Statuts, chaque Associé APAX est autorisé à transférer une partie de ses Parts Sociales de la Société (i) à d'autres investisseurs APAX ayant le même general partner, ou un general partner affilié au general partner des Fonds APAX, ou (ii) à d'autres investisseurs financiers, pourvu que le cessionnaire respectif accepte d'adhérer à tout contrat éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés et les Fonds APAX, et que les Fonds APAX, au travers des Associés APAX, continuent de détenir la majorité des Parts Sociales de la Société ou (iii) aux gérants des Sociétés du Groupe qui, en plus de leurs participations dans VIENNA II ont la possibilité d'investir dans la Société comme investisseurs financiers à la condition que le nombre de Parts Sociales de la Société transférées à ces gérants en vertu de cet article 7.5.2 (ii) n'excède pas 1 (un) pour cent des Parts Sociales de la Société sur une base diluée, calculé après que la contribution des actions dans TROPOLYS BETEILIGUNGS, GmbH (Dusseldorf) soit effective ou (iv) à d'autres entités agissant pour les Fonds APAX ou certain d'entre eux dans un rôle similaire à celui de APAX Nominees ou (v) aux Associés APAX. L'Article 7.8.1 s'applique au transfert visé au point (ii) et (iii) ci-dessus, à condition que, pour les besoins de cet Article 7.5.3, l'intention de transférer à un investisseur financier sous le point (ii) ci-dessus soit considérée comme caractérisant l'intention de vendre et de transférer requise au titre de l'Article 7.8.1.

7.5.4 Nonobstant tout autre disposition des présents Statuts, chaque Associé est autorisé à transférer la totalité de ses Parts Sociales (mais non une partie) à un Affilié quelconque dudit Associé. Tout transfert de ce type fait l'objet de la restriction suivante: un Affilié dont les Parts Sociales ont été transférées conformément à l'Article 7.5.4 ayant cessé à un moment quelconque d'être un Affilié de l'Associé cédant, devra transférer toutes Parts Sociales lui ayant été transférées par l'Associé cédant ou acquises suite à une augmentation de capital ou tout autre décision sociale.

7.5.5 Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

4. Insertion d'un nouvel article 7.7 relatif aux droits de préemption, qui sera rédigé comme suit:

7.7 Droits de préemption

Sous réserve des dispositions des Articles 7.5.3 ou 7.5.4 relatives aux transferts autorisés, les Associés sont obligés de proposer leurs Parts Sociales aux autres Associés comme suit:

7.7.1 Dans le cas d'un transfert de Parts Sociales à l'intention d'une tierce partie, l'Associé ayant l'intention de transférer doit proposer par écrit l'acquisition de ses Parts Sociales d'abord aux autres Associés, en indiquant le prix proposé pour les Parts Sociales et toute autre condition matérielle de la vente.

7.7.2 Si les autres Associés déclarent dans un délai de 30 Jours Ouvrables à partir de la réception de l'offre leur acceptation pour la totalité (mais non une partie) des Parts Sociales proposées, l'Associé ayant l'intention de vendre est obligé de vendre et de transférer les Parts Sociales offertes aux Associés ayant accepté son offre selon les conditions prévues dans l'offre dans un délai de quatre semaines à compter de la date d'acceptation.

7.7.3 L'offre aux autres Associés doit être faite à proportion de leur intérêt déterminé immédiatement avant la proposition. Dans la mesure où les Associés à qui l'offre est adressée n'acceptent pas l'offre, le droit d'accepter l'offre est alloué aux autres Associés au prorata de leur participation.

7.7.4 Si l'offre n'est pas acceptée pour toutes les Parts Sociales en dedans du délai de 30 Jours Ouvrables mentionné à l'Article 7.7.2, les Associés offrants, sous réserve des dispositions des Articles 7.8.1 et 7.8.2, ont le choix (i) de vendre toutes les Parts Sociales proposées à une tierce partie selon des modalités qui ne sont pas plus favorables à la tierce partie que celles initialement proposées aux autres Associés ou (ii) de vendre les Parts Sociales aux Associés ayant accepté l'offre et de vendre les Parts Sociales restantes à la tierce partie selon des modalités qui ne sont pas plus favorables à la tierce partie que celles initialement proposées aux autres Associés.

7.7.5 La vente décrite sous le point 7.7.4 est toujours sujette à l'exigence de l'autorisation prévue à l'Article 7.5.2.

5. Insertion d'un nouvel article 7.8 relatif aux droits de suite, qui sera rédigé comme suit:

7.8 Droits de suite (tag along rights)

7.8.1 Sous réserves des Articles 7.5.3 et 7.5.4 relatifs aux transferts autorisés, si une partie intéressée soumet une offre irrévocable à un ou plusieurs Associés pour acquérir jusqu'à 50% de la totalité des Parts Sociales de la Société détenues par le(s) Associé(s) recevant l'offre et que ce(s) Associé(s) ont l'intention d'accepter cette offre, alors ce(s) Associé(s) devront notifier leur intention de vendre (en précisant toutes les conditions matérielles) aux autres Associés et chacun des autres Associés est autorisé à demander, dans un délai de 30 Jours Ouvrables à partir de la réception de cette notification, la cession d'un nombre proportionnel de ses propres Parts Sociales à la partie intéressée en même temps que la vente des Parts Sociales de l'Associé initialement bénéficiaire de l'offre et selon les mêmes conditions que l'Associé vendeur au moment où et à la condition qu'un contrat d'achat et de vente pour cette offre soit conclu. L'approbation de cette vente de Parts Sociales à la partie intéressée ne pourra seulement être donnée et le transfert des Parts Sociales accompli que si l'offre est étendue aux Associés ayant exercé leur droit de vente proportionnel.

7.8.2 Sous réserve des Articles 7.5.3 et 7.5.4 relatifs aux transferts autorisés, si une partie intéressée soumet une offre irrévocable à un ou plusieurs Associés pour acquérir plus de la moitié de la totalité des Parts Sociales de la Société détenues par le(s) Associé(s) recevant l'offre dans la Société et que ce(s) Associé(s) ont l'intention d'accepter cette offre, alors ce(s) Associé(s) devront notifier leur intention de vendre (en précisant toutes les conditions matérielles) aux autres Associés et tous les autres Associés sont autorisés à demander, dans un délai de 30 Jours Ouvrables à partir de la réception de la notification, le transfert jusqu'à 100% de leurs Parts Sociales à la partie intéressée en même temps que la vente des Parts Sociales et selon les mêmes conditions que l'Associé vendeur au moment où et à la condition qu'un contrat d'achat et de vente pour cette offre soit conclu. L'approbation de cette vente de Parts Sociales à la partie intéressée ne pourra seulement être donnée et le transfert des Parts Sociales accompli que si l'offre est étendue aux Associés ayant exercé leur droit de vente.

7.8.3 Afin d'éviter toute confusion, les transferts effectués en application des Articles 7.8.1 et 7.8.2 sont toujours sujets à l'exigence de l'autorisation prévue à l'Article 7.5.2.

6. Insertion d'un nouvel article 7.9 relatif aux drag-along rights, qui sera rédigé comme suit:

7.9 Drag along rights

Si une tierce partie intéressée par la vente de toutes les Parts Sociales et de tous autres instruments émis de temps à autre par la Société fait une offre irrévocable pour l'achat de toutes ces Parts Sociales et autres instruments, indépendamment de la procédure prévue sous l'Article 7.5 à 7.8, tous les Associés devront accepter cette offre si APAX Nominees en fait la demande, à condition que (i) la partie intéressée par l'achat des Parts Sociales et de tous autres instruments émis de temps à autre par la Société propose les mêmes conditions à tous les Associés, et (ii) que les Associés intéressés par la vente de leurs Parts Sociales et tous autres instruments informent les autres Associés au moins 10 Jours Ouvrables avant la conclusion du contrat de vente envisagé comprenant les conditions de la vente et l'identité de la partie intéressée.

7. Modification de l'ancien article 7.1 (maintenant article 8.1) relatif aux modalités de nomination et de révocation des gérants de la Société, qui sera rédigé comme suit:

8.1 Nomination et révocation

8.1.1 La Société a un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») se composant de 3 membres (deux gérants de classe A (chacun, le «Gérant A») et un gérant de classe B (le «Gérant B» et, avec le Gérant A, les «Gérants»)) ou un nombre plus important tel que déterminé par les Associés. Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés sur base d'une liste de candidats proposés par APAX Nominees conformément à tout contrat éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés.

8.1.2 Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ad nutum par les Associés.

8. Modification de l'ancien article 7.3 (maintenant article 8.3) relatif aux modalités de représentation et de délégation, qui sera rédigé comme suit:

8.3 Représentation et signature autorisée

8.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes des articles 8.3.2 et 8.3.3 ci-dessous.

8.3.2 Vis-à-vis des tiers, la Société peut être engagée par la seule signature conjointe de tout Gérant A et du Gérant B.

8.3.3 Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si celle-ci est prévue), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

9. Modification de l'ancien article 7.4 (maintenant article 8.4) relative aux procédures des réunions du conseil de gérance, qui sera rédigé comme suit:

8.4 Président, Vice-président, Secrétaire, Procédures

8.4.1 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

8.4.2 Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

8.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant quelconque.

8.4.4 Une réunion remplira les conditions de quorum uniquement si au moins un Gérant A et le Gérant B sont présents ou représentés.

8.4.4 Gérants A présents ou représentés à ladite réunion et le consentement du Gérant B.

8.4.5 Les résolutions ne pourront être prises que lors de la réunion ou par écrit, par télécopie, fax ou e-mail si aucun membre n'émet d'objection à cette procédure. Si les résolutions sont prises par écrit et sont approuvées et signées par tous les Gérants, elles produiront effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Une telle approbation pourra tenir en un ou plusieurs documents séparés.

8.4.6 Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérant(s) concerné(s) est/seront censé(s) avoir participé en personne à la réunion.

10. Modifications auxiliaires (incluant mais n'étant pas limité au remplacement de «manager» par «director», titre et renumérotation).

11. Divers.

II. Que les associés représentés, le mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Restera pareillement annexé au présent acte, la procuration de l'associé représenté.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide unanimement d'insérer un nouvel article 1^{er} listant toutes les définitions qui seront rédigées comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions

«Associé» signifie tout détenteur de Parts Sociales émises de temps à autre par la Société;

«Associé APAX» signifie l'un quelconque parmi APAX Nominees, VIENNA LUXCO 1, VIENNA LUXCO 2, VIENNA LUXCO 3 et VIENNA LUXCO 4 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Associé Syndictee 3» signifie l'un quelconque parmi ESP II CONDUIT L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ESP 2004 CONDUIT L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ou ESP TIDAL REACH L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL;

«Affilié» signifie, par rapport à un Associé donné, (i) n'importe quelle autre personne qui directement, ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée ou est sous le contrôle de l'Associé, et (ii) tout autre fond géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller que cet Associé ou, s'agissant du Syndictee 3, un Associé Syndictee 3. Pour les besoins de cette définition, le terme «contrôle», lorsque celui-ci est utilisé par rapport à une personne donnée, signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de déterminer la direction et les politiques de cette personne, que ce soit au travers de la propriété, directe ou indirecte, de plus de 50% des droits de votes ou actions ou autre participations de cette personne et/ou par contrat; les termes «affilié», «contrôlant», et «contrôlée» ont des significations dérivant de ce qui précède;

«VIENNA LUXCO 1» signifie VIENNA IV, S.à r.l. (préalablement APAX 1, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 20 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 2» signifie VIENNA V, S.à r.l. (préalablement APAX 2, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 20 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 3» signifie VIENNA VI, S.à r.l. (préalablement APAX 3, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 23 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 4» signifie VIENNA VII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 12 janvier 2006, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«APAX Nominees» signifie APAX WW NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, 15 Portland Place, London W1B 1PT et/ou n'importe quel cessionnaire à qui elle a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Conseil de Gérance» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Fonds APAX» signifie:

- APAX EUROPE VI - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

- APAX EUROPE VI - 1, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Actions conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - B, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - C, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership (Kommanditgesellschaft) de droit allemand et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - D, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - E, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - F, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - G, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts; et
- APAX EUROPE IV - H, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership (Kommanditgesellschaft) de droit allemand et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Gérant A» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Gérant B» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Gérant» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Jour Ouvrable» signifie n'importe quel jour autre que le samedi, dimanche ou jour férié ou autre congé bancaire en vigueur en Allemagne et au Luxembourg;

«Loi» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Part Sociale» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 7.1.1;

«Société» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Statuts» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Sociétés du Groupe» signifie la Société, VIENNA II, VERSATEL HOLDING, GmbH (auparavant, GANYMED 345. W, GmbH), une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Arosener Allee 72, 13407 Berlin, enregistrée auprès du tribunal local (Amtsgericht) Charlottenburg sous le numéro HR B 99806, VERSATEL DEUTSCHLAND HOLDING, GmbH (actuellement exerçant son activité sous le nom de VERSATEL WEST-DEUTSCHLAND, GmbH) et ses filiales;

«Syndicatee» signifie chacun de Syndicatee 1, Syndicatee 2, Syndicatee 3 ou Syndicatee 4;

«Syndicatee 1» signifie CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDING INC., une société canadienne constituée suivant le Canada Business Corporations Act, ayant son siège social à One Queen Street East, Suite 2700, P.O. Box 101, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 2» signifie AlInvest CS INVESTMENTS 2005 C.V., un limited partnership de droit hollandais, ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34208050 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 3» signifie TROVIE LIMITED PARTNERSHIP, un partnership de droit écossais ayant son siège social au 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL enregistré sous le numéro SL 5637 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 4» signifie A.S.F. CO-INVESTMENT III, L.P., a limited partnership de droit américain ayant son siège social au 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820 et son activité au at c/o Portfolio advisors, LLC et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA II» signifie VIENNA II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.122.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide unanimement modifier l'ancien article 2 (maintenant article 3) relative à l'objet social de la Société qui sera rédigé comme suit:

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou tout autre d'instruments de dette ou de capital qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision, et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de modifier l'ancien article 6.5 (maintenant article 7.5) afin d'introduire des restrictions au transfert, qui sera rédigé comme suit:

7.5 Transfert de parts sociales

7.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.5.2 Sous réserve de l'Article 7.5.3 et 7.5.4, aucune des Parts Sociales de la Société détenue par un Associé quelconque ne devra être transférée ou faire l'objet d'aucun trust, option ou accord avec une tierce partie (en ce inclus tout contrat de gage ou autre sûreté de toute type), que cela soit en totalité ou en partie, sans le consentement de APAX Nominees, et une résolution des Associés rendue conformément à l'article 189 de la Loi.

7.5.6 Nonobstant tout autre disposition des présents Statuts, chaque Associé APAX est autorisé à transférer une partie de ses Parts Sociales de la Société (i) à d'autres investisseurs APAX ayant le même general partner, ou un general partner affilié au general partner des Fonds APAX, ou (ii) à d'autres investisseurs financiers, pourvu que le cessionnaire respectif accepte d'adhérer à tout contrat éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés et les Fonds APAX, et que les Fonds APAX, au travers des Associés APAX, continuent de détenir la majorité des Parts Sociales de la Société ou (iii) aux gérants des Sociétés du Groupe qui, en plus de leurs participations dans VIENNA II ont la possibilité d'investir dans la Société comme investisseurs financiers à la condition que le nombre de Parts Sociales de la Société transférées à ces gérants en vertu de cet article 7.5.2 (ii) n'excède pas 1 (un) pour cent des Parts Sociales de la Société sur une base diluée, calculé après que la contribution des actions dans TROPOLYS BETEILIGUNGS, GmbH (Dusseldorf) soit effective ou (iv) à d'autres entités agissant pour les Fonds APAX ou certain d'entre eux dans un rôle similaire à celui de APAX Nominees ou (v) aux Associés APAX. L'Article 7.8.1 s'applique au transfert visé au point (ii) et (iii) ci-dessus, à condition que, pour les besoins de cet Article 7.5.3, l'intention de transférer à un investisseur financier sous le point (ii) ci-dessus soit considérée comme caractérisant l'intention de vendre et de transférer requise au titre de l'Article 7.8.1.

7.5.3 Nonobstant tout autre disposition des présents Statuts, chaque Associé est autorisé à transférer la totalité de ses Parts Sociales (mais non une partie) à un Affilié quelconque dudit Associé. Tout transfert de ce type fait l'objet de la restriction suivante: un Affilié dont les Parts Sociales ont été transférées conformément à l'Article 7.5.4 ayant cessé à un moment quelconque d'être un Affilié de l'Associé cédant, devra transférer toutes Parts Sociales lui ayant été transférées par l'Associé cédant ou acquises suite à une augmentation de capital ou tout autre décision sociale.

7.5.4 Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide unanimement d'insérer un nouvel article 7.7 relatif aux droits de préemption, qui sera rédigé comme suit:

7.7 Droits de préemption

Sous réserve des dispositions des Articles 7.5.3 ou 7.5.4 relatives aux transferts autorisés, les Associés sont obligés de proposer leurs Parts Sociales aux autres Associés comme suit:

7.7.1 Dans le cas d'un transfert de Parts Sociales à l'intention d'une tierce partie, l'Associé ayant l'intention de transférer doit proposer par écrit l'acquisition de ses Parts Sociales d'abord aux autres Associés, en indiquant le prix proposé pour les Parts Sociales et toute autre condition matérielle de la vente.

7.7.2 Si les autres Associés déclarent dans un délai de 30 jours Ouvrables à partir de la réception de l'offre leur acceptation pour la totalité (mais non une partie) des Parts Sociales proposées, l'Associé ayant l'intention de vendre est obligé de vendre et de transférer les Parts Sociales offertes aux Associés ayant accepté son offre selon les conditions prévues dans l'offre dans un délai de quatre semaines à compter de la date d'acceptation.

7.7.3 L'offre aux autres Associés doit être faite à proportion de leur intérêt déterminé immédiatement avant la proposition. Dans la mesure où les Associés à qui l'offre est adressée n'acceptent pas l'offre, le droit d'accepter l'offre est alloué aux autres Associés au prorata de leur participation.

7.7.4 Si l'offre n'est pas acceptée pour toutes les Parts Sociales en dedans du délai de 30 Jours Ouvrables mentionné à l'Article 7.7.2, les Associés offrants, sous réserve des dispositions des Articles 7.8.1 et 7.8.2, ont le choix (i) de vendre toutes les Parts Sociales proposées à une tierce partie selon des modalités qui ne sont pas plus favorables à la tierce partie que celles initialement proposées aux autres Associés ou (ii) de vendre les Parts Sociales aux Associés ayant accepté l'offre et de vendre les Parts Sociales restantes à la tierce partie selon des modalités qui ne sont pas plus favorables à la tierce partie que celles initialement proposées aux autres Associés.

7.7.5 La vente décrite sous le point 7.7.4 est toujours sujette à l'exigence de l'autorisation prévue à l'Article 7.5.2.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide unanimement d'insérer un nouvel article 7.8 relatif aux droits de suite, qui sera rédigé comme suit:

7.8 Droits de suite (tag along rights)

7.8.1 Sous réserves des Articles 7.5.3 et 7.5.4 relatifs aux transferts autorisés, si une partie intéressée soumet une offre irrévocable à un ou plusieurs Associés pour acquérir jusqu'à 50% de la totalité des Parts Sociales de la Société détenues par le(s) Associé(s) recevant l'offre et que ce(s) Associé(s) ont l'intention d'accepter cette offre, alors ce(s) Associé(s) devront notifier leur intention de vendre (en précisant toutes les conditions matérielles) aux autres Associés et chacun des autres Associés est autorisé à demander, dans un délai de 30 Jours Ouvrables à partir de la réception de cette notification, la cession d'un nombre proportionnel de ses propres Parts Sociales à la partie intéressée en même temps que la vente des Parts Sociales de l'Associé initialement bénéficiaire de l'offre et selon les mêmes conditions que l'Associé vendeur au moment où et à la condition qu'un contrat d'achat et de vente pour cette offre soit conclu. L'approbation de cette vente de Parts Sociales à la partie intéressée ne pourra seulement être donnée et le transfert des Parts Sociales accompli que si l'offre est étendue aux Associés ayant exercé leur droit de vente proportionnel.

7.8.2 Sous réserve des Articles 7.5.3 et 7.5.4 relatifs aux transferts autorisés, si une partie intéressée soumet une offre irrévocable à un ou plusieurs Associés pour acquérir plus de la moitié de la totalité des Parts Sociales de la Société détenues par le(s) Associé(s) recevant l'offre dans la Société et que ce(s) Associé(s) ont l'intention d'accepter cette offre, alors ce(s) Associé(s) devront notifier leur intention de vendre (en précisant toutes les conditions matérielles) aux autres Associés et tous les autres Associés sont autorisés à demander, dans un délai de 30 Jours Ouvrables à partir de la réception de la notification, le transfert jusqu'à 100% de leurs Parts Sociales à la partie intéressée en même temps que la vente des Parts Sociales et selon les mêmes conditions que l'Associé vendeur au moment où et à la condition qu'un contrat d'achat et de vente pour cette offre soit conclu. L'approbation de cette vente de Parts Sociales à la partie intéressée ne pourra seulement être donnée et le transfert des Parts Sociales accompli que si l'offre est étendue aux Associés ayant exercé leur droit de vente.

7.8.3 Afin d'éviter toute confusion, les transferts effectués en application des Articles 7.8.1 et 7.8.2 sont toujours sujets à l'exigence de l'autorisation prévue à l'Article 7.5.2.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide unanimement d'insérer un nouvel article 7.9 relatif aux drag-along rights, qui sera rédigé comme suit:

7.9 Drag along rights

Si une tierce partie intéressée par la vente de toutes les Parts Sociales et de tous autres instruments émis de temps à autre par la Société fait une offre irrévocable pour l'achat de toutes ces Parts Sociales et autres instruments, indépendamment de la procédure prévue sous l'Article 7.5 à 7.8, tous les Associés devront accepter cette offre si APAX Nominees en fait la demande, à condition que (i) la partie intéressée par l'achat des Parts Sociales et de tous autres instruments émis de temps à autre par la Société propose les mêmes conditions à tous les Associés, et (ii) que les Associés intéressés par la vente de leurs Parts Sociales et tous autres instruments informent les autres Associés au moins 10 Jours Ouvrables avant la conclusion du contrat de vente envisagé comprenant les conditions de la vente et l'identité de la partie intéressée.

Septième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de modifier l'ancien article 7.1 (maintenant article 8.1) relatif aux modalités de nomination et de révocation des gérants de la Société, qui sera rédigé comme suit:

8.1 Nomination et révocation

8.1.1 La Société a un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») se composant de 3 membres (deux gérants de classe A (chacun, le «Gérant A») et un gérant de classe B (le «Gérant B» et, avec le Gérant A, les «Gérants»)) ou un nombre plus important tel que déterminé par les Associés. Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés sur base d'une liste de candidats proposés par APAX Nominees conformément à tout contrat éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés.

8.1.2 Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ad nutum par les Associés.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de modifier l'ancien article 7.3 (maintenant article 8.3) relatif aux modalités de représentation et de délégation, qui sera rédigé comme suit:

8.3 Représentation et signature autorisée

8.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes des articles 8.3.2 et 8.3.3 ci-dessous.

8.3.2 Vis-à-vis des tiers, la Société peut être engagée par la seule signature conjointe de tout Gérant A et du Gérant B.

8.3.3 Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si celle-ci est prévue), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de modifier l'ancien article 7.4 (maintenant article 8.4) relative aux procédures des réunions du conseil de gérance, qui sera rédigé comme suit:

8.4 Président, Vice-président, Secrétaire, Procédures

8.4.1 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

8.4.2 Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

8.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant quelconque.

8.4.5 Une réunion remplira les conditions de quorum uniquement si au moins un Gérant A et le Gérant B sont présents ou représentés.

8.4.4 Gérants A présents ou représentés à ladite réunion et le consentement du Gérant B.

8.4.5 Les résolutions ne pourront être prises que lors de la réunion ou par écrit, par télécopie, fax ou e-mail si aucun membre n'émet d'objection à cette procédure. Si les résolutions sont prises par écrit et sont approuvées et signées par tous les Gérants, elles produiront effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Une telle approbation pourra tenir en un ou plusieurs documents séparés.

8.4.6 Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérant(s) concerné(s) est/seront censé(s) avoir participé en personne à la réunion.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de faire des modifications auxiliaires (incluant mais n'étant pas limité au remplacement de «manager» par «Director», titre, rémunération).

Suite à cette résolution, les statuts coordonnés de la Société peuvent être lu désormais comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions

«Associé» signifie tout détenteur de Parts Sociales émises de temps à autre par la Société;

«Associé APAX» signifie l'un quelconque parmi APAX Nominees, VIENNA LUXCO 1, VIENNA LUXCO 2, VIENNA LUXCO 3 et VIENNA LUXCO 4 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Associé Syndictee 3» signifie l'un quelconque parmi ESP II CONDUIT L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ESP 2004 CONDUIT L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL, ou ESP TIDAL REACH L.P., un limited partnership de droit écossais, dont l'activité principale se trouve au 1 George Street, Edinburgh, Scotland EH2 2LL;

«Affilié» signifie, par rapport à un Associé donné, (i) n'importe quelle autre personne qui directement, ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée ou est sous le contrôle de l'Associé, et (ii) tout autre fond géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller que cet Associé ou, s'agissant du Syndictee 3, un Associé Syndictee 3. Pour les besoins de cette définition, le terme «contrôle», lorsque celui-ci est utilisé par rapport à une personne donnée, signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de déterminer la direction et les politiques de cette personne, que ce soit au travers de la propriété, directe ou indirecte, de plus de 50% des droits de votes ou actions ou autres participations de cette personne et/ou par contrat; les termes «affilié», «contrôlant», et «contrôlée» ont des significations dérivant de ce qui précède;

«VIENNA LUXCO 1» signifie VIENNA IV, S.à r.l. (préalablement APAX 1, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 20 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 2» signifie VIENNA V, S.à r.l. (préalablement APAX 2, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 20 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 3» signifie VIENNA VI, S.à r.l. (préalablement APAX 3, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 23 décembre 2005, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA LUXCO 4» signifie VIENNA VII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 12 janvier 2006, en voie d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital de EUR 12.500 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«APAX NOMINEES» signifie APAX WW NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, 15 Portland Place, London W1B 1PT et/ou n'importe quel cessionnaire à qui elle a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Conseil de Gérance» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Fonds APAX» signifie:

- APAX EUROPE VI - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE VI - 1, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - A, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Actions conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - B, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - C, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership (Kommanditgesellschaft) de droit allemand et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - D, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - E, L.P., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - F, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;
- APAX EUROPE IV - G, C.V., 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership de droit anglais et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts; et
- APAX EUROPE IV - H, GmbH & CO. KG, 13-15 Victoria Road, Guernsey, Channel Islands, un Limited Partnership (Kommanditgesellschaft) de droit allemand et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a transféré tout ou partie de ses Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Gérant A» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Gérant B» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Gérant» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 8.1;

«Jour Ouvrable» signifie n'importe quel jour autre que le samedi, dimanche ou jour férié ou autre congé bancaire en vigueur en Allemagne et au Luxembourg;

«Loi» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Part Sociale» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 7.1.1;

«Société» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Statuts» a la signification attribuée à ce terme dans l'Article 2;

«Sociétés du Groupe» signifie la Société, VIENNA II, VERSATEL HOLDING, GmbH (auparavant, GANYMED 345. W, GmbH), une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Arosener Allee 72, 13407 Berlin, enregistrée auprès du tribunal local (Amtsgericht) Charlottenburg sous le numéro HR B 99806, VERSATEL DEUTSCHLAND HOLDING, GmbH (actuellement exerçant son activité sous le nom de VERSATEL WEST-DEUTSCHLAND, GmbH) et ses filiales;

«Syndicatee» signifie chacun de Syndicatee 1, Syndicatee 2, Syndicatee 3 ou Syndicatee 4;

«Syndicatee 1» signifie CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDING INC., une société canadienne constituée suivant le Canada Business Corporations Act, ayant son siège social à One Queen Street East, Suite 2700, P.O. Box 101, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 2» signifie AlInvest CS INVESTMENTS 2005 C.V., un limited partnership de droit hollandais, ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34208050 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 3» signifie TROVIE LIMITED PARTNERSHIP, un partnership de droit écossais ayant son siège social au 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL enregistré sous le numéro SL 5637 et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«Syndicatee 4» signifie A.S.F. CO-INVESTMENT III, L.P., a limited partnership de droit américain ayant son siège social au 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820 et son activité au at c/o Portfolio advisors, LLC et/ou n'importe quel cessionnaire à qui il a été transféré tout ou partie des Parts Sociales conformément aux Statuts;

«VIENNA II» signifie VIENNA II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.122.

Art. 2. Forme sociale

Une société à responsabilité limitée a été constituée et sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7.1.2, 7.2, 7.5.1, 9.1 et 14.1, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou tout autre d'instruments de dette ou de capital qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision, et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination

La Société aura la dénomination: VIENNA I, S.à r.l.

Art. 6. Siège social

6.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

6.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du Conseil de Gérance.

6.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Parts sociales

7.1. Capital souscrit

7.1.1. Le capital social est fixé à 1.200.500 EUR (un million deux cent mille cinq cents euros) représenté par 48.020 (quarante huit mille vingt) Parts Sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros), toutes entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales»).

7.1.2. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

7.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3. Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

7.4. Indivisibilité des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.5. Transfert de parts sociales

7.5.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.5.1. Sous réserve des Articles 7.5.3 et 7.5.4, aucune des Parts Sociales de la Société détenue par un Associé quelconque ne devra être transférée ou faire l'objet d'aucun trust, option ou accord avec une tierce partie (en ce inclus tout contrat de gage ou autre sûreté de toute type), que cela soit en totalité ou en partie, sans le consentement de APAX Nominees, et une résolution des Associés rendue conformément à l'article 189 de la Loi.

7.5.1. Nonobstant tout autre disposition des présents Statuts, chaque Associé APAX est autorisé à transférer une partie de ses Parts Sociales de la Société (i) à d'autres investisseurs APAX ayant le même general partner, ou un general partner affilié au general partner des Fonds APAX, ou (ii) à d'autres investisseurs financiers, pourvu que le cessionnaire respectif accepte d'adhérer à tout contrat éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés et les Fonds APAX, et que les Fonds APAX, au travers des Associés APAX, continuent de détenir la majorité des Parts Sociales de la Société ou (iii) aux gérants des Sociétés du Groupe qui, en plus de leurs participations dans VIENNA II ont la possibilité d'investir dans la Société comme investisseurs financiers à la condition que le nombre de Parts Sociales de la Société transférées à ces gérants en vertu de cet article 7.5.2 (ii) n'excède pas 1 (un) pour cent des Parts Sociales de la Société sur une base diluée, calculé après que la contribution des actions dans TROPOLYS BETEILIGUNGS, GmbH (Dusseldorf) soit effective ou (iv) à d'autres entités agissant pour les Fonds APAX ou certain d'entre eux dans un rôle similaire à celui de APAX Nominees ou (v) aux Associés APAX. L'Article 7.8.1 s'applique au transfert visé au point (ii) et (iii) ci-dessus, à condition que, pour les besoins de cet Article 7.5.3, l'intention de transférer à un investisseur financier sous le point (ii) ci-dessus soit considérée comme caractérisant l'intention de vendre et de transférer requise au titre de l'Article 7.8.1.

7.5.1. Nonobstant tout autre disposition des présents Statuts, chaque Associé est autorisé à transférer la totalité de ses Parts Sociales (mais non une partie) à un Affilié quelconque dudit Associé. Tout transfert de ce type fait l'objet de la restriction suivante: un Affilié dont les Parts Sociales ont été transférées conformément à l'Article 7.5.4 ayant cessé

à un moment quelconque d'être un Affilié de l'Associé cédant, devra transférer toutes Parts Sociales lui ayant été transférées par l'Associé cédant ou acquises suite à une augmentation de capital ou tout autre décision sociale.

7.5.1. Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.6. Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

7.7. Droits de préemption

Sous réserve des dispositions des Articles 7.5.3 ou 7.5.4 relatives aux transferts autorisés, les Associés sont obligés de proposer leurs Parts Sociales aux autres Associés comme suit:

7.7.1. Dans le cas d'un transfert de Parts Sociales à l'intention d'une tierce partie, l'Associé ayant l'intention de transférer doit proposer par écrit l'acquisition de ses Parts Sociales d'abord aux autres Associés, en indiquant le prix proposé pour les Parts Sociales et toute autre condition matérielle de la vente.

7.7.2. Si les autres Associés déclarent dans un délai de 30 Jours Ouvrables à partir de la réception de l'offre leur acceptation pour la totalité (mais non une partie) des Parts Sociales proposées, l'Associé ayant l'intention de vendre est obligé de vendre et de transférer les Parts Sociales offertes aux Associés ayant accepté son offre selon les conditions prévues dans l'offre dans un délai de quatre semaines à compter de la date d'acceptation.

7.7.3. L'offre aux autres Associés doit être faite à proportion de leur intérêt déterminé immédiatement avant la proposition. Dans la mesure où les Associés à qui l'offre est adressée n'acceptent pas l'offre, le droit d'accepter l'offre est alloué aux autres Associés au prorata de leur participation.

7.7.4. Si l'offre n'est pas acceptée pour toutes les Parts Sociales en dedans du délai de 30 Jours Ouvrables mentionné à l'Article 7.7.2, les Associés offrants, sous réserve des dispositions des Articles 7.8.1 et 7.8.2, ont le choix (i) de vendre toutes les Parts Sociales proposées à une tierce partie selon des modalités qui ne sont pas plus favorables à la tierce partie que celles initialement proposées aux autres Associés ou (ii) de vendre les Parts Sociales aux Associés ayant accepté l'offre et de vendre les Parts Sociales restantes à la tierce partie selon des modalités qui ne sont pas plus favorables à la tierce partie que celles initialement proposées aux autres Associés.

7.7.5. La vente décrite sous le point 7.7.4 est toujours sujette à l'exigence de l'autorisation prévue à l'Article 7.5.2.

7.8. Droits de Suite (Tag Along Rights)

7.8.1. Sous réserves des Articles 7.5.3 et 7.5.4 relatifs aux transferts autorisés, si une partie intéressée soumet une offre irrévocable à un ou plusieurs Associés pour acquérir jusqu'à 50% de la totalité des Parts Sociales de la Société détenues par le(s) Associé(s) recevant l'offre et que ce(s) Associé(s) ont l'intention d'accepter cette offre, alors ce(s) Associé(s) devront notifier leur intention de vendre (en précisant toutes les conditions matérielles) aux autres Associés et chacun des autres Associés est autorisé à demander, dans un délai de 30 Jours Ouvrables à partir de la réception de cette notification, la cession d'un nombre proportionnel de ses propres Parts Sociales à la partie intéressée en même temps que la vente des Parts Sociales de l'Associé initialement bénéficiaire de l'offre et selon les mêmes conditions que l'Associé vendeur au moment où et à la condition qu'un contrat d'achat et de vente pour cette offre soit conclu. L'approbation de cette vente de Parts Sociales à la partie intéressée ne pourra seulement être donnée et le transfert des Parts Sociales accompli que si l'offre est étendue aux Associés ayant exercé leur droit de vente proportionnel.

7.8.2. Sous réserve des Articles 7.5.3 et 7.5.4 relatifs aux transferts autorisés, si une partie intéressée soumet une offre irrévocable à un ou plusieurs Associés pour acquérir plus de la moitié de la totalité des Parts Sociales de la Société détenues par le(s) Associé(s) recevant l'offre dans la Société et que ce(s) Associé(s) ont l'intention d'accepter cette offre, alors ce(s) Associé(s) devront notifier leur intention de vendre (en précisant toutes les conditions matérielles) aux autres Associés et tous les autres Associés sont autorisés à demander, dans un délai de 30 Jours Ouvrables à partir de la réception de la notification, le transfert jusqu'à 100% de leurs Parts Sociales à la partie intéressée en même temps que la vente des Parts Sociales et selon les mêmes conditions que l'Associé vendeur au moment où et à la condition qu'un contrat d'achat et de vente pour cette offre soit conclu. L'approbation de cette vente de Parts Sociales à la partie intéressée ne pourra seulement être donnée et le transfert des Parts Sociales accompli que si l'offre est étendue aux Associés ayant exercé leur droit de vente.

7.8.3. Afin d'éviter toute confusion, les transferts effectués en application des Articles 7.8.1 et 7.8.2 sont toujours sujets à l'exigence de l'autorisation prévue à l'Article 7.5.2.

7.9. Drag Along Rights

Si une tierce partie intéressée par la vente de toutes les Parts Sociales et de tous autres instruments émis de temps à autre par la Société fait une offre irrévocable pour l'achat de toutes ces Parts Sociales et autres instruments, indépendamment de la procédure prévue sous l'Article 7.5 à 7.8, tous les Associés devront accepter cette offre si APAX Nominées en fait la demande, à condition que (i) la partie intéressée par l'achat des Parts Sociales et de tous autres instruments émis de temps à autre par la Société propose les mêmes conditions à tous les Associés, et (ii) que les Associés intéressés par la vente de leurs Parts Sociales et tous autres instruments informent les autres Associés au moins 10 Jours Ouvrables avant la conclusion du contrat de vente envisagé comprenant les conditions de la vente et l'identité de la partie intéressée.

Art. 8. Management

8.1. Nomination et révocation

8.1.1. La Société a un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») se composant de 3 membres (deux gérants de classe A (chacun, le «Gérant A») et un gérant de classe B (le «Gérant B» et, avec le Gérant A, les «Gérants»)) ou un nombre plus important tel que déterminé par les Associés. Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des As-

sociés sur base d'une liste de candidats proposés par APAX Nominees conformément à tout contrat éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés.

8.1.2. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ad nutum par les Associés.

8.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

8.3. Représentation et signature autorisée

8.3.1. Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes des articles 8.3.2 et 8.3.3 ci-dessous.

8.3.2. Vis-à-vis des tiers, la Société peut être engagée par la seule signature conjointe de tout Gérant A et du Gérant B.

8.3.3. Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si celle-ci est prévue), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

8.4.1. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

8.4.2. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

8.4.3. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant quelconque.

8.4.4. Une réunion remplira les conditions de quorum uniquement si au moins un Gérant A et le Gérant B sont présents ou représentés.

8.4.5. Les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les Gérants A présents ou représentés à ladite réunion et le consentement du Gérant B.

8.4.6. Les résolutions ne pourront être prises que lors de la réunion ou par écrit, par télécopie, fax ou e-mail si aucun membre n'émet d'objection à cette procédure. Si les résolutions sont prises par écrit et sont approuvées et signées par tous les Gérants, elles produiront effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Une telle approbation pourra tenir en un ou plusieurs documents séparés.

8.4.7. Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérant(s) concerné(s) est/seront censé(s) avoir participé en personne à la réunion.

8.5. Responsabilité des gérants

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés

9.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

9.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

9.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant ensemble au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

9.4. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14h45. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes

Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social-comptes annuels

12.1. L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

12.2. Les comptes annuels

12.1.1. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires

12.1.2. Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits

13.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 14. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

14.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lecoq, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, vol. 152S, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2006.

P. Bettingen.

(031826/202/1713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

ESTATE BANK INTERNATIONAL.

Siège social: IFSC Dublin 1, Irlande, 3, Harbourmaster Place.

HYPO REAL ESTATE BANK INTERNATIONAL, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG / HYPO REAL ESTATE BANK INTERNATIONAL, LUXEMBOURG BRANCH, Société en nom collectif.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 14, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 95.426.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 22 décembre 2005

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société HYPO REAL ESTATE BANK INTERNATIONAL, une société de droit étranger, ayant son siège social à International House, 3 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Irlande, du 11 décembre 2003, que la Société a décidé de fermer la Succursale à Luxembourg, ayant son adresse au 14, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.426, avec effet au 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027496/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

@BUILDING CREATION & MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.763.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO04388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027566/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 74.474.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 408 du 8 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027567/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

TSHC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.810.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 14 mars 2006, que TriSyn GROUP HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, Chruuch Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, a transféré les quatre cent cinquante (450) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à EXTENSITY, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1714 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.859.

Depuis cette date, les quatre cent cinquante (450) parts sociales de la société à responsabilité limitée TSHC, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.810, sont toutes détenues par EXTENSITY, associé unique.

Total: quatre cent cinquante parts sociales 450

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

TSHC, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027507/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ALTAIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 41.866.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO04385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027568/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

KOA COLONNES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 105.380.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire de résidence à L-Junglinster, en date du 12 novembre 2001.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 mars 2006 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Accepter la démission des membres du conseil de gérance actuellement en fonction:

- Monsieur Joseph Mayor, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
- Monsieur Christophe Davezac, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

2. Nommer les nouveaux membres du conseil de gérance pour une durée illimitée:

- Madame Elisabeth Antona, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt;
- Monsieur Jean Faber, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt;

3. Transférer le siège social à l'adresse suivante:

- 15, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

FIDUCIAIARE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027555/687/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l.).

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.649.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 446 du 24 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027563//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HUTCHISON 3G UK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.650.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 447 du 24 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027565//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

THREE STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.296.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour THREE STARS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027655/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

H3G PROCUREMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 80.078.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 651 du 18 août 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027569//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ANUBIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 22.605.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO04384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027570/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

AUDITORIUM INVESTMENTS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.646.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 444 du 22 juin 2000.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027571//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

BRISTAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 74.829.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO04387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027572/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

COCOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 44.257.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO04383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027573/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ENERGY ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.606.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO04381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027574/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

EVANS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO04378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027575/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

BEST FORTUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 100.004.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 545 du 26 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027585//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 73.153.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 120 du 4 février 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027586//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

INTERNATIONAL COLOMBES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.419.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(027634/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HUTCHISON WHAMPOA IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 89.942.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 1788 du 17 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027587//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HUTCHISON WHAMPOA 3G IP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 82.517.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 1190 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027588//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

DESCODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 115.002.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8 (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de DESCODA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, mobilières, commerciales, financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8 (République du Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2 nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques), une action.	1
Total: quinze mille cinq cents actions.	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Marc Muller, expert-comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - c) Monsieur Denis Bour, chef comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2006, vol. 536, fol. 5, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027515/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

SILVER ROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 62.126.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour SILVER ROSE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027617/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

54517

SILVER ROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.126.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour SILVER ROSE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027622/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

SILVER ROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.126.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour SILVER ROSE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027619/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

SILVER ROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.126.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour SILVER ROSE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027621/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HUTCHISON WHAMPOA 3G PROCUREMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 82.518.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 1191 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(027589//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

PROFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 76.841.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027598//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

BUBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 115.012.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme HOPHILI S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences industrielles, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

2.- Monsieur Claude Eschette, administrateur de société, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Cité Beau-Site, ici représenté par Monsieur Patrick Eschette, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. La pré dite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BUBA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e vendredi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme HOPHILI S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, trois cent neuf action	
2.- Monsieur Claude Eschette, administrateur de société, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Cité Beau-Site, une action	1
Total: trois cent dix actions.....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Elgudzha Keburiya, président de société, né à Tbilissi (Géorgie), le 21 août 1961, demeurant à Moscou, Ostozhenka 25, appartement 41 (Russie);
 - b) Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences industrielles, né à Luxembourg, le 28 décembre 1971, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles;
 - c) Monsieur Jean-Christophe Tressel, employé privé, né à Toul (France), le 9 juillet 1960, demeurant à L-1227 Luxembourg, 1, rue Belle-Vue.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur René Moris, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Elgudzha Keburiya, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Eschette, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2006, vol. 536, fol. 4, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027605/231/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ROBECO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05163, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROBECO LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027627/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ING CAR LEASE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signatures.

(027671/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ING CAR LEASE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.471.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signatures.

(027674/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

RINOL INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.707.

Die Aktionäre der RINOL INTERNATIONAL S.A. haben in der Gesellschafterversammlung vom 27. Februar 2006 folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Frank Günther, wohnhaft in D-82049 Pullach, Habenschadenstrasse 56, hat mit Wirkung zum 27. Februar 2006 sein Amt als Administrateur-délégué niedergelegt.
- Herr Hubertus von Paucker, wohnhaft in D-81679 München, Holbeinstrasse 5, hat mit Wirkung zum 27. Februar 2006 sein Amt als Administrateur niedergelegt.
- Herr Pierre Petri-Walter, beruflich wohnhaft in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, wird zum neuen Administrateur-délégué bestellt.
- Herr Adrianus Huyskens, beruflich wohnhaft in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, wird zum neuen Administrateur bestellt.
- Zum Rechnungskommissar wird ernannt die Firma BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 63.836.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Herr Pierre Petri-Walter, Herr Adrianus Huyskens und Herr Herrmann Hahn, sowie das Mandat des Rechnungskommissars enden mit der Jahreshauptversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. März 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027626/502/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

MALDEREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 61.058.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour MALDEREN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027638/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

MALDEREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 61.058.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour MALDEREN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027637/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

MALDEREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 61.058.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour MALDEREN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027635/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

MALDEREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.058.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour MALDEREN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027625/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

L'ABBAYE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 58.721.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour L'ABBAYE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027642/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

L'ABBAYE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 58.721.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour L'ABBAYE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027641/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

L'ABBAYE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 58.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour L'ABBAYE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027640/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

L'ABBAYE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 58.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour L'ABBAYE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027639/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

S & C EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.565.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

S & C EUROPE S.A.

Signature

(027657/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

FOUR POINTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.052.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour FOUR POINTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027645/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

FOUR POINTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.052.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour FOUR POINTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027646/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

FOUR POINTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.052.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour *FOUR POINTS S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027644/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

FOUR POINTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.052.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour *FOUR POINTS S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027643/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HTWSVE AB, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 103.442.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour *HTWSVE AB*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027659/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.086.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

(027661/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

NOUVELLE SOCIETE VINS DU PORTUGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 19, avenue d'Obercorn.

R. C. Luxembourg B 107.382.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange en date du 7 mars 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 15 mars 2006, volume 901, fol. 83, case 9:

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son gérant technique, Monsieur Joseph Moura.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Alexandrino Alves Ribeiro, ouvrier, demeurant à L-4591 Differdange, 1, rue des Jardins.

La société est valablement engagée en toutes circonstances sous les signatures conjointes de ses deux gérants.

Differdange, le 27 mars 2006.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Le notaire

(028019/237/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

SCARABEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 75.684.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 630 du 5 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1146 du 30 juillet 2002.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} décembre 2005, les mandats des Administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2011.

Les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Charles Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 44, avenue Guillaume, né le 19 août 1931 à Luxembourg

M. Georges Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 21A, rue Alphonse München, né le 10 novembre 1967 à Luxembourg

M. Luc Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 21A, rue Alphonse München, né le 15 décembre 1978 à Luxembourg.

Les administrateurs ont tous la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière y compris toutes opérations bancaires.

Le nombre des administrateurs est réduit à trois. Le mandat de Madame Annette Jeitz, née à Luxembourg le 23 mai 1935, n'est plus renouvelé.

Commissaires aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SCARABEE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027662/1261/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

REAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 115.299.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, né à Maastricht (Pays-Bas), le 2 août 1953, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2.- Monsieur Arnaud Ranzenberger, juriste, né à Strasbourg (France), le 12 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REAL INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, chaque deuxième vendredi du mois de mars à 10.30 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Ronald Weber, prénommé, quatre-vingt-dix-huit	98 actions
- Monsieur Arnaud Ranzenberger, prénommé, deux	2 actions
Total	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies:

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
3. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Romain Bontemps, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- Monsieur Ronald Weber, né à Maastricht (Pays-Bas), le 2 août 1953, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- Monsieur Marc Hilger, né à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 1949, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ABAX AUDIT, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 27.761.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

5. L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un de ses membres.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Weber, A. Ranzenberger, M. Lecuit.

Enregistré à Redange, le 31 mars 2006, vol. 408, fol. 11, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 avril 2006.

M. Lecuit.

(031759/243/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

54528

WHITE BEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.475.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour WHITE BEAR S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027647/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

WHITE BEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.475.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour WHITE BEAR S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027650/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

WHITE BEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.475.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour WHITE BEAR S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027658/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

WHITE BEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.475.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour WHITE BEAR S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(027651/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.
